***MODELE D'ARRETE DU CONSEIL COMMUNAL NO 10***

**Assermentation des agents communaux en matière de gestion des déchets**

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu la loi sur les communes,

Vu la loi concernant le traitement des déchets (LTD), du 13 septembre 1986, et la loi portant modification de ladite loi, du 29 septembre 2010,

Vu le règlement communal en matière de gestion des déchets du … , ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'Etat, du …

Après avoir vérifié que les agents proposés remplissaient les conditions de moralité et d'honorabilité,

Sur la proposition du chef du dicastère,

arrête:

**Art. 1 Définition**

L’assermentation est avant tout une prestation de serment qui confère à l’agent l’engagement solennel de respecter des règles de déontologie en relation avec ses missions. Le serment prêté vise à lui faire prendre conscience de l’importance des fonctions qu’il s’engage à accomplir.

**Art. 2** La prestation de serment s'énonce par la formule: «Je jure (ou je promets) de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.»

**Art. 3** Le Conseil communal porte à la connaissance du public que les personnes suivantes, employées de la commune, ont prêté serment devant lui au cours de la cérémonie d'assermentation des personnels communaux qui s'est déroulée en date du … à l'Hôtel communal de ….

Madame Marianne Lecoq, née le …,

Monsieur Jean Martin, né le …,

**Art. 4** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

............, le

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président, Le secrétaire,